

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(24\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 23 mai 1885](#)

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 23 mai 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 1 p. (500r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Pouillet, 23 mai 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51771>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 mai 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Pouillet, Eugène \(1835-1905\)](#)

Lieu de destination 10, rue de l'Université, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe Pouillet qu'il n'a pas retrouvé l'arrêt de la Cour de cassation dont lui parle sa lettre du 14 mai 1885.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Cour de cassation \(France\)](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
23 mai 1888

Cher Monsieur,

J'ai fait rechercher
l'arrêt de la cour de cassa-
tion dont parle votre
lettre du 14^e, mais il
a été impossible de le
trouver ici.

Agrez, je vous prie,
l'assurance de mes
meilleurs sentiments.

Monsieur Pouillet, avocat.

Guise Familistère
23 mai 1888

Monsieur,

J'ai bien reçu vos
lettres des 6 et 20^e, mais
j'ai le regret de vous dire
que mes occupations
trop nombreuses m'em-
pêchent absolument de
pouvoir faire ce que
vous me demandez.

Veuillez agréer,
Monsieur, l'assurance
de toute ma considération.

Monsieur Croizier

